PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

**Comité syndical du lundi 24 septembre 2026**
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Créon.
Date de convocation du Comité syndical : 17 septembre 2026.
Secrétaire de séance : Corinne JEAN-THEODORE.

Présents :

| TITULAIRES | | | SUPPLEANTS | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS** | | | | | |
| MAULUN | Frédéric | × | SCHNEEBERGER REIGNIER | Patricia | × |
| DALLA LONGA | Marie-France | × | TASTET | Jean-Arnaud | |
| SOLANS | Lionel | × | GUÉRIN | Éric | |
| MALAMBIC | Benjamin | | PRA | Jean-Marc | |
| **CDC LES COTEAUX BORDELAIS** | | | | | |
| DETRIEUX | Christian | × | VIANDON | Christophe | |
| ALLAIS | Florence | | DAILLY | Philippe | |
| BONNIER | Patrick | × | ROUVEYROL | Anne | |
| DEMONS | Thierry | × | NEYRET | Romain | |
| AUZEMERY-ORTALI | Patricia | × | AUDOIRE | Nathalie | × |
| **CDC LES RIVES DE LA LAURENCE** | | | | | |
| FITAL | Fabienne | | FAURIAT | Sébastien | |
| AYAYI | Sylvie | × | DUTRUCH | Luc | |
| DA COSTA | Laëtitia | | GALARDINI | Carine | |
| JEAN-THÉODORE | Corinne | × | BARBÉ | Pierre | |
| SÉRÉ-PEYRIGAIN | Pierre | | GUILLOU | Chantal | |
| FENOUILLAS | Catherine | × | BENNACEF | Nadia | |
| **CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS** | | | | | |
| KONTOWICZ | Claire | × | KAYA | Mohammed | |
| KOLK | Amélie | | CASTAING | Corinne | |
| MONGET | Alain | × | SAS | Laura | |
| LAYRISSE | Julien | | DE GUIGNÉ | Benoît | |
| LASTENNET | Ludovic | × | PUILLANDRE | Érick | × |
| **CDC DU CREONNAIS** | | | | | |
| CHIRON-CHARRIER | Marie-Antoinette | × | COMELLI | Ghislain | |
| PAGÈS | Bernard | × | RAUZY | Pascal | |
| BESIERS | Carole | | LAFON | Maryvonne | × |
| ZABULON | Alain | × | FELD | Vincent | × |
| CHOMBART | Maria | | VAROQUI | Jérémy | × |

Nombre de délégués en exercice : 25
Quorum : 13
Délégués présents : 22
Délégués représentés : 1 (pouvoir de Pierre SERE-PEYRIGAIN à Sylvie AYAYI)
Délégués représentés en cours de séance : 0
Suffrages exprimés : 22
Délégué excusé en cours de séance : Christian DETRIEUX à partir de la délibération n°27/2026
Suppléants ayant pris part au vote : tous sauf Vincent FELD

**Préalable**

Alain Monget remercie la Communauté de communes du Créonnais et son Président d'accueillir le comité syndical dans leurs nouveaux locaux.
Alain Monget remercie Madame la Députée Mathilde Feld pour sa présence au comité syndical.

**Information**

**La restauration collective sur le Cœur Entre-deux-Mers : panorama et enjeux pour le territoire**

Support diffusé en séance. Panorama de la restauration collective sur le site coeurentre2mers.com

**Lionel Solans** : On travaille à se regrouper pour alimenter les sites de restauration scolaires, les agriculteurs prennent conscience du problème d'approvisionnement des cantines et essayent de se diversifier.
**Alain Monget** : Nous avons demandé dans le cadre de la coopération avec Bordeaux Métropole à être financés pour développer l'accompagnement des établissements de restauration collective sur notre territoire.
**Mathilde Feld** salue ce travail de cartographie pour les collectivités : il y a des cantines aussi qui produisent pour les personnes âgées. Le Pôle est en avance en Gironde sur ces questions et emmène dans son sillage les autres collectivités. Le forum sur le foncier et la diversification viticole était aussi très intéressant. La souveraineté alimentaire est un concept difficilement atteignable, mais on peut développer la production locale. Les agriculteurs ont des difficultés à trouver parfois des débouchés (exemple d'un producteur de lentilles).
**Alain Monget** : Maintenir une cuisine en régie directe est un choix politique. Beaucoup d'élus du territoire sont dans cette trajectoire. Il va falloir continuer à les accompagner. Le foncier va se libérer et beaucoup de monde reste encore en silo, les structures ont du mal à rentrer dans de l'opérationnel. Il va falloir être pratique et pragmatique dans ce mandat. Il faut mettre en perspective la carte scolaire et la projection des effectifs scolaires qui vont baisser, et donc besoin de moins de repas. Besoin de réfléchir à s'orienter vers d'autres publics. Le Pôle est une structure ressource pour ces sujets de restauration collective, de diversification.

**Procès-verbal du comité syndical du 25 juin 2026**
**Délib. 23 2026**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.
Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 25 juin 2026 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

**Espace Info Entreprendre : présentation et demande de subvention**
**Délib. 24 2026**

Présenté par Maryse Chiron-Charrier, Vice-Présidente

**OBJECTIFS :**

- Développer le service économique mutualisé permettant d'accompagner les entreprises, acteurs économiques et les communes dans leurs développements de projets sur le Cœur Entre-deux-Mers.
- Accompagnement des acteurs économiques dans leur développement et dans leur transition numérique.
- Revitalisation commerciale et attractivité territoriale.

**ACTIONS :**

1. Création d'ateliers collectifs thématiques à destination des acteurs économiques.
2. Revitalisation commerciale des entreprises et des villages.
   - Dynamisation du tissu commercial, diagnostics des commerces (événements, transition numérique).
   - Promotion et valorisation du commerce local (communication, annuaire...).
   - Accompagnement des communes (locaux d'entreprises, sauvegarde des commerces, financements).
3. Promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS).
   - Accompagner et mettre en réseau les acteurs de l'ESS.
   - Encourager les principes de l'ESS dans le développement des sociétés traditionnelles.
4. Actions de mutualisation de services pour les acteurs économiques.
   - Service numérique mutualisé.
   - Une stratégie économique partagée entre les EPCI.

| Dépenses 2027-2028 | Coût de l'opération |
|---|---|
| Animation | 77 907,36 |
| Coûts indirects | 11 686,11 |
| Défraiements | 3 116,29 |
| Communication | 10 000,00 |
| **Total** | **102 709,76** |

| Recettes | Montant |
|---|---|
| REGION 2027 via DATAR (proratisé sur 0,5 ETP) | 10 000,00 |
| REGION 2028 via DATAR (proratisé sur 6mois et 0,5 ETP) | 5 000,00 |
| Fonds UE FEDER GAL - Fiche-Action 8 | 67 167,81 |
| Autofinancement | 20 541,95 |
| **Total** | **102 709,76** |

Les remarques sont les suivantes :

**Alain Monget** : Sur nos Cdc, toutes ne disposent pas de la même ingénierie. Il y a des dispositifs qui sont mutualisés et gérés à l'échelle du territoire. C'est une de nos missions socles demandée par nos Cdc. Vous connaissez les fragilités de notre territoire au niveau de certaines filières.

L'appui numérique pour les entreprises comprend notamment la mise en place de master class numériques, d'ateliers sur la facturation électronique... Ce pool de compétences est important pour nous et pour nos Cdc. Un autre rôle important du Pôle est le travail sur le SRDEII avec les Cdc pour que tout le territoire avance ensemble sur ce sujet.

**Bernard Pagès** : Besoin d'interroger nos liens avec France Active, Initiative Gironde.

**Alain Zabulon** : Nous avons voté hier soir la prolongation de l'ACP.

**Mathilde Feld** : Je travaille au sein de la commission finances à l'Assemblée Nationale. Je suis à votre disposition pour discuter sur les solutions qui pourraient être envisagées pour porter votre voix au sein de l'Assemblée Nationale et les dispositions budgétaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Point sur l'AMI diagnostic bâtiments publics et délibérations liées**
**Délib. 25 et 26 2026**

Présenté par Christian Detrieux, Vice-Président

**2.1 Avenant à la convention "Mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour les communes du Cœur Entre-deux-Mers - Diagnostic Flash Bâtiments Communaux"**

La convention approuvée en comité syndical le 25 juin 2026 prévoit l'accompagnement de 12 communes : 8 sur le périmètre ALEC 33 et 4 sur le périmètre SIPHEM.

Afin de permettre l'**intégration de deux communes supplémentaires sur le territoire du SIPHEM**, il est proposé de modifier les modalités financières de la convention signée entre le PETR, l'ALEC et le SIPHEM.
Le montant de la prestation du SIPHEM est complété par une prestation supplémentaire de 1 770 € nets de taxes afin de permettre la réalisation des diagnostics de deux communes supplémentaires.

Cette prestation complémentaire est financée par les participations des communes bénéficiaires, fixées à 30 € par bâtiment étudié. Avec 64 bâtiments retenus, ces participations représentent une recette prévisionnelle de 1 920 €, affectée au financement de cette prestation complémentaire. Cette modification est sans incidence financière pour le budget propre du Pôle Territorial.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider cet avenant,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire.

**2.2 Acter les communes retenues dans l'AMI et signer les conventions liées**

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) conclu avec l'ADEME, le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) destiné à accompagner les communes du territoire dans la réalisation d'un diagnostic flash de leurs bâtiments communaux, en partenariat avec l'ALEC 33 et le SIPHEM.
À l'issue de l'appel à candidatures, les dossiers ont été examinés conjointement par le Pôle Territorial, l'ALEC 33 et le SIPHEM. Il est proposé de retenir les 14 communes suivantes :

| Communauté de communes | Commune | Nombre de bâtiments |
|---|---|---|
| Coteaux Bordelais | Pompignac | 5 |
| Coteaux Bordelais | Fargues-Saint-Hilaire | 4 |
| Créonnais | Créon | 6 |
| Portes de l'Entre-deux-Mers | Cénac | 5 |
| Portes de l'Entre-deux-Mers | Lignan-de-Bordeaux | 2 |
| Rives de la Laurence | Beychac-et-Caillau | 6 |
| Rives de la Laurence | Montussan | 6 |
| Rives de la Laurence | Yvrac | 6 |
| Rurales de l'Entre-deux-Mers | Cazaugitat | 6 |
| Rurales de l'Entre-deux-Mers | Coutures-sur-Dropt | 4 |
| Rurales de l'Entre-deux-Mers | Mourens | 1 |
| Rurales de l'Entre-deux-Mers | Sainte-Gemme | 6 |
| Rurales de l'Entre-deux-Mers | Sauveterre-de-Guyenne | 6 |
| Rurales de l'Entre-deux-Mers | Targon | 1 |
| | **TOTAL** | **64** |

Afin de formaliser les modalités de mise en œuvre de l'opération, une convention individuelle sera conclue entre le Pôle Territorial et chacune des communes retenues. Cette convention précisera les engagements réciproques des parties, les modalités d'organisation des diagnostics ainsi que les conditions financières.

Conformément à la convention "Mise en place d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour les communes du Cœur Entre-deux-Mers", chaque commune participera au financement de l'opération à hauteur de 30 € par bâtiment retenu.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider la liste des quatorze commues retenues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Diagnostic Flash Bâtiments Communaux », ainsi que le nombre de bâtiments retenus pour chacune d'elles,
- d'autoriser le Président à signer les conventions individuelles avec chacune des communes retenues, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre et à l'exécution de l'opération.

19h21 départ Christian Detrieux

**Etude et formations de l'observatoire du foncier agricole : présentation et demande de subvention**
**Délib. 27 2026**

Présenté par Frédéric Maulun, Vice-Président

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers anime depuis 2018 une démarche alimentaire collective visant à faire collaborer les différentes structures publiques et privées gravitant autour des questions agricoles et alimentaires sur le territoire.
Dès 2018, un diagnostic agricole et alimentaire a été partagé aux différents acteurs et quatre enjeux ont été définis par le groupe de travail :

- Le foncier et le développement de la production agricole alimentaire.
- La performance économique et environnementale des exploitations agricoles.
- L'accessibilité à tous à une alimentation de qualité et locale.
- La restauration collective et les gaspillages alimentaires.

Suite à la reconnaissance PAT de niveau 2 (« opérationnel ») par le Ministère de l'Agriculture et la Souveraineté Alimentaire en 2024, l'Espace Agri'Alim a à cœur de faire évoluer les actions et les services proposés afin de répondre aux attentes sociétales et aux évolutions agricoles : crises viticoles et diversification, enjeu santé et nutrition, accessibilité alimentaire, etc.

L'Espace Agri'Alim porte aujourd'hui un Observatoire du Foncier Agricole, mis à disposition des communes (ou Communautés de communes), il permet de :

- Donner des connaissances aux élus locaux sur l'activité agricole présente sur leur territoire.
- Faire un diagnostic des terres agricoles et repérer les zones à enjeux.
- Faire un recensement des terres potentiellement disponibles pour installer/développer une activité agricole.

Pour compléter cette offre de service, l'Espace Agri'Alim propose également d'autres actions aux collectivités du territoire afin qu'elles puissent monter en compétence. Notamment, sur la question de l'aménagement du territoire et des documents de planification et d'urbanisme, qui jouent un rôle très important dans le développement d'activités agricoles et qui sont de la compétence des collectivités locales.

Pour 2026, l'Espace Agri'Alim souhaite mettre en place deux actions structurantes pour le territoire en lien avec ses actions sur le foncier agricole :

1. **Former les élus sur les problématiques d'aménagement du territoire, documents d'urbanisme en lien avec l'agriculture.**

Une session intitulée « Comment intégrer, de manière concrète, les enjeux fonciers du PAT dans mon territoire ? », de 3 demi-journées, permettra aux élus (et techniciens de collectivité) participants de s'approprier les enjeux fonciers du PAT et la mise en œuvre d'actions. Objectif : leur montrer comment traduire concrètement ces enjeux sur leur territoire et en particulier voir comment ils peuvent protéger le foncier agricole et le rendre disponible ou favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles productions, via des ateliers, des échanges avec des collectivités d'autres territoires et des interventions de spécialistes.

De plus, l'année 2026 est propice à la formation puisque suite aux élections, les élus (nouvellement élus ou non) auront besoin de monter en compétence, de comprendre les problématiques du territoire et leurs rôles pour y répondre.

2. **Perspectives de développement pour améliorer l'opérationnalité de l'outil Observatoire du Foncier Agricole**

L'Espace Agri'Alim souhaite faire appel à un prestataire spécialiste pour l'accompagner dans l'évolution de l'outil Observatoire.

En effet, afin d'améliorer l'atteinte des objectifs d'augmentation d'activité agricole alimentaire sur le territoire, deux problématiques prégnantes doivent être résolues :

- Comment faciliter l'implication des élus et maintenir un dynamisme sur le long terme sur les questions agricoles.
- Comment créer une dynamique d'installation efficace, reconnue et multi-partenariale sur tout le territoire.

Ces enjeux sont d'autant plus d'actualité puisque, en lien avec la conjoncture viticole du territoire, à l'enjeu d'installation et de renouvellement des générations du territoire, s'ajoutent les problématiques de maintien des exploitations viticoles et leur accompagnement vers des modèles diversifiés (pour celles qui le souhaitent et sont en capacité de le faire). La place des collectivités dans cet accompagnement est capitale mais doit être efficiente et réfléchie en coordination avec les structures de l'accompagnement (Chambre d'Agriculture, Agrobio, Civam PPML, centre de formations, Safer, Terre de Liens, etc.).

Cette étude effectuée par une expertise extérieure au territoire devra découler sur un plan d'actions qui sera construit avec les équipes nouvellement élues et sera mis en place sur le mandat 2026-2032.

Objectifs et résultats :

Pour chacune des 2 actions envisagées, les objectifs et résultats attendues sont les suivants :

1. **Former les élus sur les problématiques d'aménagement du territoire, documents d'urbanisme et agriculture.**

Objectifs :

À l'issue de la formation, les élus seront capables de :

- Comprendre comment le PAT s'articule avec les documents de planification foncière et urbaine.
- Identifier comment les enjeux fonciers du PAT peuvent se traduire concrètement dans les documents d'urbanisme.
- Identifier les leviers et les possibilités d'action des élus communaux/intercommunaux dans la préservation et la valorisation des terres agricoles.
- Avoir une vision claire des outils existants pour accompagner l'installation et la transmission d'exploitations agricoles.

Résultats attendus :

- Une quinzaine de participants à chacune des 3 sessions de formation

2. **Perspectives de développement pour améliorer l'opérationnalité de l'outil Observatoire du Foncier Agricole**

Objectifs :

- Déployer l'Observatoire sur le territoire du Pôle Territorial.
- Créer un réseau dynamique d'élus impliqués et moteurs.
- Rendre le service de l'Observatoire opérationnel afin qu'il puisse jouer un rôle de qualité dans le renouvellement des générations agricoles.

- Proposer des solutions innovantes et attractives portées par les collectivités pour les porteurs de projets agricoles.
- Assurer un suivi coordonné des projets agricoles du territoire sur le long terme.

Résultat attendu :

- Plan d'actions pour le mandat 2026-2033

**DEPENSES**

Coût total (TTC) : 25 000 €

Liste des coûts - par dépenses ou nature (2 500 caractères) :

| | |
|---|---|
| Prestation de formation | 15 000 € |
| Prestation d'étude | 10 000 € |

**RESSOURCES – Plan de financement**

Montant subvention Européenne demandée : 13 000€

Liste des autres financeurs publics ou privés (2 500 caractères) :

| Autres financeurs publics ou privés | Avancement | Montant |
|---|---|---|
| Etat (via dispositif PAT 2) | Programme financier global obtenu | 7 000 € |
| Europe via le GAL Cœur Entre-deux-Mers | En cours – montant à affiner selon autofinancement | 13 000 € |
| Autofinancement | A définir selon règles | 5 000 € |

Les remarques sont les suivantes :

**Frédéric Maulun** : Ce sont des formations pour faire connaître les outils qui peuvent être intégrés dans les documents d'urbanisme. Nous allons améliorer l'opérationnalité de l'observatoire du foncier agricole. Il y a des choses expérimentales. Cette prestation va permettre d'établir un plan d'actions.
On nous dit « aidez-nous ». Mais nous avons besoin de savoir sur quoi et comment nous pouvons aider les agriculteurs. Nous souhaitons aller plus loin pour aider à construire l'agriculture de demain sur notre territoire, voir ce que l'on peut expérimenter pour passer d'une monoculture à on ne sait pas encore quoi.

**Alain Monget** : Nous sommes de plus en plus sollicités dans le cadre de l'observatoire. La sensibilisation des élus sur le foncier agricole est à renouveler. Plusieurs Cdc ont fait le choix d'avoir un vice-président transition agricole pour être plus proactives. Nous avons tenu une réunion avec la Safer sur la Foncière d'Avenir alors que le dispositif n'est pas encore calé. Je remercie la Safer d'avoir tenu cette réunion. Il faut avoir une réflexion collective sur le sujet.

**Frédéric Maulun** : À la Cdc Rurales, la commission agriculture s'est réunie. Il en est ressorti un besoin de coordination. Il faut penser au Pôle en tant que point de référence car il a beaucoup d'informations disponibles.

**Lionel Solans** : La Foncière d'Avenir est un embryon, j'espère qu'elle va évoluer sinon elle ne servira pas.
Les jeunes ne pourront pas acheter 100 ha réservés par la Foncière. Pour y arriver, il va falloir mutualiser. On va essayer d'aller vite au niveau de la Cdc Rurales pour trouver des solutions.

**Mathilde Feld** note un point de vigilance sur cette Foncière qui pourrait être une source de compensation pour des grands travaux comme la LGV.

**Bernard Pagès** : Les terres ont perdu de la valeur. Les crédits ne sont pas forcément remboursés. Si le Crédit Agricole externalise via la Foncière, il s'allège de fonds propres. C'est une opération financière pour les banques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

**Règlement intérieur du PETR**
**Délib. 28 2026**
Cf. pièce jointe

Vu l'article L2121-8 du CGCT qui impose au PETR d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation (soit avant le 18 novembre 2026).
Considérant la présentation faite en séance.
Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- l'adoption du règlement intérieur du PETR.

**Décision modificative Ajustement des amortissements – Budget principal**
**Délib. 29 2026**

Vu la délibération du 10 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Considérant les besoins suivants :
- augmentation des amortissements (suite à l'achat d'ordinateur)

Section de fonctionnement :

| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
|---|---|---|---|
| 011 - 62 – 6251 Voyages, déplacement et missions | 500,00 | 042 - 68 – 6811 Amortissements | 500,00 |
| Total | 500,00 | Total | 500,00 |

Section d'investissement :

| Augmentation de crédits | | Augmentation de crédits | |
|---|---|---|---|
| 040 - 28 – 281838 Amortissements matériels informatiques | 500,00 | 21 – 21838 Matériels informatiques | 500,00 |
| Total | 500,00 | Total | 500,00 |

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus,
- de transmettre la présente décision,
  - au représentant de l'État,
  - au comptable du PETR.

**Décision modificative Ajustement des amortissements – Budget annexe EDS**
**Délib.9 2026 EDS**

Vu la délibération du 10 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Considérant les besoins suivants :
- augmentation des amortissements (suite à l'achat d'ordinateur).

Section de fonctionnement :

| Diminution de crédits | | Augmentation de crédits | |
|---|---|---|---|
| 011 - 60 – 6064 Fournitures administratives | 500,00 | 042 - 68 – 6811 Amortissements | 500,00 |
| Total | 500,00 | Total | 500,00 |

Section d'investissement :

| Augmentation de crédits | | Augmentation de crédits | |
|---|---|---|---|
| 040 - 28 – 281838 Amortissements matériels informatiques | 350,00 | 21 – 21838 Matériels informatiques | 500,00 |
| 040 – 28 – 28188 Amortissements Autres | 150,00 | | |
| Total | 500,00 | Total | 500,00 |

Ce point n'appelle pas de remarque.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus,
- de transmettre la présente décision,
    - au représentant de l'État,
    - au comptable du PETR.

**Décision modificative Augmentation charges patronales et charges Chapitre 011**
**Délib. 30 2026**

Vu la délibération du 10 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Considérant les besoins suivants :
- Compte 6451 Augmentation des charges patronales (versement mobilité, CNFPT)
- Compte 611 - Passage à la signature électronique
- Compte 6236 - Impressions « Mon projet Rénov »
- Compte 6232 – Fêtes et cérémonies

Section de fonctionnement :

| Augmentation de crédits | | Augmentation de crédits | |
|---|---|---|---|
| 012 – 64 - 6451 Cotisations Urssaf | 6 000,00 | 74 – 7472 Subvention REGION (Economie 2026) | 10 000,00 |
| 011 – 61 – 611 Contrats de prestations de services | 1 000,00 | | |
| 011 – 62 - 6236 Catalogues et imprimés | 2 500,00 | | |
| 011 – 62 - 6232 – Fêtes et cérémonies | 500,00 | | |
| Total | 10 000,00 | Total | 10 000,00 |

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus,
- de transmettre la présente décision,
    - au représentant de l'État,
    - au comptable du PETR.

**Décision modificative Régularisation Comptes 65888 et 75888**
**Délib. 31 2026**

Vu la délibération du 10 novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Considérant les besoins suivants en Article 65888 :
- Sous réalisation Fonds européens : 4 807,72 €
- Sous réalisation Région : 58,14 €
- Remboursement URSSAF versé à tort suite à un problème de flux pour la DSN 12.2022 : 8 134,14 €

Section de fonctionnement :

| Augmentation de crédits | | Augmentation de crédits | |
|---|---|---|---|
| 65 – 65888 Autres | 13 000,00 | 75 – 75888 Autres (Remboursement SMACL et versement URSSAF) | 13 000,00 |
| Total | 13 000,00 | Total | 13 000,00 |

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de procéder aux virements de crédits comme ci-dessus,
- de transmettre la présente décision,
  - au représentant de l'État,
  - au comptable du PETR.

**Ajustement des délibérations 17 2026 et 07 2026 EDS « Délégations du comité syndical au Président »**
**Délib. 32 2026 et 10 2026 EDS**

Le PETR doit modifier les deux délibération prises en comité syndical du 25 juin 2026, et enlever le point suivant :

Administration :

engager en tant que de besoin pour répondre aux nécessités des services des agents non titulaires à titre occasionnels : accroissement temporaire d'activité, saisonniers ou de remplacement dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération ;

Les autres éléments restent inchangés.

Ce point n'appelle pas de remarque.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,
- de valider la modification des 2 délibérations concernées.

**Actualités et décisions du Président**

SEMINAIRE DES ELUS - CONFERENCE DES MAIRES Vendredi 9 octobre matin
SEANCE DU GAL Mercredi 15 octobre à 17h15
COMITE SYNDICAL Jeudi 5 novembre à 18h
COMITE SYNDICAL Jeudi 10 décembre à 18h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

**Le Président,**

PETR du Coeur Entre-Deux-Mers

**Alain MONGET**
**Maire de Camblanes-et-Meynac**

**La Secrétaire de séance,**

**Corinne JEAN-THEODORE**